Projet resté inutilisé

Logo CLUQ

à

Monsieur le Maire

Monsieur l’Adjoint Nature en ville, Espaces publics,

Biodiversité et Fraîcheur, Mobilités

Monsieur l’Adjoint Commerces, Artisanat, Economie

Locale et Vitalité de proximité

Madame l’Adjointe Education populaire, Jeunesse et

Démocratie ouverte

Monsieur l’Adjoint du Secteur 2

Objet : extension de la zone piétonne

Référence :

Grenoble, le ???

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble s’attache à analyser la relation entre le processus d’élaboration et la pertinence de la décision publique. Il l’a fait pour le réaménagement du parvis du Plateau, sur Eaux Claires – Mistral ; il le fait pour l’organisation du stationnement et la restructuration de la voirie sur la rue de Washington, à l’Abbaye ; et maintenant pour l’extension de la zone piétonne aux places Sainte-Claire, Notre-Dame et rues avoisinantes.

La concertation arrive après les décisions. Nous avons bien vu, dans la presse, la conjonction entre une opportunité métropolitaine, créée par le chantier des rails du tramway, et la volonté municipale d’étendre la zone piétonne aux environs de ces places.

Mais l’opportunité est-elle vraiment soudainement apparue ? L’été dernier ayant vu le remplacement des rails dans la partie occidentale de l’avenue Maréchal Randon, le prolongement du chantier vers le centre n’était-il pas prévisible ? Les travaux de réfection des conduites du chauffage urbain n’étaient-ils pas également, compte tenu de la durée de vie habituelle des conduites, prévisibles ?

L’affirmation, faite par la presse, que « les études, menées par la Métropole et la Ville de Grenoble, sont en cours » (D.L. du 7 février 21), montre d’ailleurs que les deux collectivités territoriales étaient informées des travaux à venir, sur le tram et le chauffage, et préparaient la piétonnisation.

Pourquoi avoir retardé l’intégration des habitants et de leurs associations représentatives, les Unions de Quartier, à la définition de plusieurs scénarios d’aménagement ?

**Notre conviction, qui constitue le fondement de notre existence, est que l’une des conditions de la pertinence des décisions et actions publiques est la participation des citoyens à leur élaboration.**

Cette exigence est particulièrement justifiée lorsque l’action impacte une multitude de paramètres.

La piétonnisation impacte la circulation, aussi bien locale, l’accès des riverains à leurs domiciles, que globale, notamment le transit par la rue Sadi Carnot et la desserte du parking Lafayette.

Elle amène à créer des itinéraires de déviation, notamment par la rue Hébert, qui comporte plusieurs écoles et où l’accroissement de la circulation automobile sera mal venu.

Elle impacte l’usage de l’espace public. Celui-ci pourrait ainsi recevoir une extension des activités commerciales, avec la création de terrasses, qui comporte autant d’aspects bénéfiques que maléfiques et supposerait une révision de la Charte de la Vie nocturne.

Elle impacte aussi, bien sûr, l’ensemble de l’activité commerciale. La modification des conditions d’accès, d’usage et de fréquentation de l’espace public entraîne inévitablement des modifications de la répartition sectorielle des commerces, les entraînant généralement vers la distribution de produits à bon marché et à forte consommation.

La piétonnisation entraîne une cascade d’effets que l’habitant, détenteur d’une expertise que l’on pourrait qualifier de multi-usages et pluri-thématique, est susceptible d’identifier.

Une Union de Quartier a déjà créé un questionnaire papier distribué dans les boîtes à lettres et demandant à la fois un point de vue sur la question et les raisons de ce point de vue.

La matière ne manquera pas dans la concertation que nous demandons.

Pour cela, nous renouvelons nos demandes d’informations : le plan de circulation, qui existe nécessairement, le bilan de la piétonnisation temporaire, que l’on dit établi.

Dans l’attente, …

Guy Waltisperger Jean-Pierre Charre

Président du CLUQ Animateur de la Commission Territoires, Gouvernances et Habitants

Gérard Hudault Pour le Collège présidentiel

Président de l’Union de l’Union des Habitants

de Quartier Notre-Dame du Centre-Ville

Claude Béguin

Président de l’Union de Quartier

Mutualité – Préfecture